

La construction du sens par la grammaire*

Danielle Leeman
Université de Paris X, URM 7114 (CNRS)

Le mot *grammaire* peut renvoyer au fonctionnement de la langue ou à la description du fonctionnement de la langue telle qu'on la trouve dans des ouvrages précisément appelés *grammaires*. Dans cette description sont inventoriées les formes de la langue — les classes de mots, les constructions... — et il en est proposé une interprétation, par exemple «le nom désigne des êtres ou des choses», «le subjonctif indique que l'action n'est pas réelle mais simplement envisagée» ou «la phrase interrogative sert à poser une question».

La description grammaticale consiste donc à caractériser des formes linguistiques et à leur attribuer un sens, ce qui correspond au présupposé, que je ne mets pas en cause, que la langue est précisément un système de formes véhiculant du sens; mais ce qu'il faut bien avoir à l'esprit, c'est que la description grammaticale est toujours hypothétique, même si elle se présente sous la forme d'affirmations (comme celles qui précèdent), d'une part parce que l'on n'est jamais sûr d'avoir inventorié toutes les formes, et d'autre part parce que, si les formes peuvent donner lieu à observation, en revanche le sens, lui, reste inaccessible (on ne peut donc jamais vérifier tangiblement ce que l'on dit à son propos).

1. *SI* ET LE CONDITIONNEL

Par exemple tout le monde sait qu'on ne peut pas, normalement, combiner le *si* hypothétique avec le conditionnel :

[1] * Si je serais riche, je m'achèterais une maison

* En écho à la sollicitation de M. Raymond Capré, cet exposé développe une des thématiques abordées dans D. Leeman, 2001. Je remercie pour leurs questions ou remarques les participants du colloque, qui m'ont ainsi permis de préciser ma pensée.

Cela a donné lieu à des recettes mnémotechniques du type «les *si* mangent les *rais*» (Viau 1997 : 80).

1.1. LA RÈGLE ET SES CONSÉQUENCES

Mais en fait, *si* hypothétique n'exclut pas seulement le conditionnel, donc la recette — qui est un moyen pédagogique de sténographier une règle de grammaire — est incomplète; la conjonction ne se combine en effet pas non plus avec le futur, futur morphologique, comme dans :

[2] * Si tu viendras tôt, on pourra dîner dehors

ou futur périphrastique :

[3] * Si tu vas venir tôt, on peut dîner dehors

et *si* exclut aussi le passé simple; on a bien :

[4] Si tu venais plus tôt, on pourrait dîner dehors

[5] Si tu es arrivé à 8 heures, on pourra regarder le match

mais non :

[6] * S'il arriva tôt, ils pourraient dîner dehors

On voit donc que la «règle» que formule la recette «les *si* mangent les *rais*» est fondée sur une observation exacte, certes, mais partielle puisqu'elle ne correspond qu'à l'un des cas seulement où la conjonction exclut un temps particulier.

Mais de plus, si l'on obéit à cette règle telle qu'elle est formulée, on ne peut plus exprimer d'interrogation indirecte de type :

[7] Je me demande si elle serait d'accord

où la combinaison est parfaitement acceptable, de même d'ailleurs qu'avec le futur ou le passé simple :

[8] Je ne sais pas si nous viendrons

[9] J'ignore si ce train va partir

[10] Sait-on si le poète mourut en 1850 ?

Et il y a aussi une forme d'emphase : *c'est tout juste si, c'est à peine si, tout au plus si* (qui ne sont pas des hypothétiques, donc), où *si* peut très bien être suivi des temps qu'il exclut dans les propositions conditionnelles :

[11] J'ai tellement vieilli que c'est tout juste si tu me reconnaîtrais

[12] Il m'en veut tellement que c'est à peine s'il me saluerait s'il me rencontrait

On voit, donc, comment une règle peut être formulée de telle sorte que, ou bien elle empêche de produire des énoncés pourtant acceptables, ou bien — faute de prendre en compte toutes les formes possibles — elle permet de produire des séquences agrammaticales (comme *si* et le futur ou le passé simple). D'où un premier principe en ce qui concerne l'enseignement : ne soyons pas trop pressé de donner des règles, voire de les faire apprendre, car leur exactitude n'est jamais avérée et, dans le domaine du français appris comme langue étrangère, l'élève n'a pas une compétence préalable acquise indépendamment qui lui permettrait d'en compenser les insuffisances.

1.2. LE SENS

Du côté du sens, on va dire que *si* indique par exemple l'hypothèse. Je n'ai pas vu d'explications du fait que, en ce sens, cette conjonction ne se combine pas avec le conditionnel. Ayant défini ce temps comme indiquant l'éventualité, l'imaginaire, P. Charaudeau remarque (1992 : 474) :

Le fameux *Si j'aurais su, j'aurais pas venu*, du langage enfantin, est d'une parfaite logique (pour ce qui concerne l'emploi du conditionnel) si l'on considère que ces deux événements («savoir» et «venir») ne sont qu'imaginaires. Il se trouve cependant que, dans le système français de l'hypothèse, c'est la marque de *si* accompagnée de l'imparfait (ou du plus-que-parfait) qui l'exprime.

Incompréhension, donc ! On a affecté à *si* et au conditionnel un sens qui devrait les rendre compatibles l'un avec l'autre, et l'on constate leur incompatibilité : de là à parler de l'illogisme de la langue ou des caprices de l'usage, il n'y a qu'un pas. M. Wilmet (1998 : 354) n'hésite pas à affirmer que la combinaison n'est pas à condamner, provenant «le plus souvent» d'un «souci de clarification temporelle» : la règle ne serait que l'écho de «la frénésie codificatrice des grammairiens»; ainsi les locuteurs ne commettraient-ils pas de faute en associant *si* et le conditionnel : ils exploiteraient en fait une possibilité du système que n'auraient pas reconnue les grammairiens.

Mais comme pour les formes *tout à l'heure*, on peut se demander si

les grammaires formulent correctement l'identité sémantique de la conjonction ou des temps; autrement dit, la définition qu'on nous propose correspond-elle bien au sens tel qu'il est construit par la grammaire de la langue elle-même? Admettons l'étiquette «hypothèse» ou «hypothétique» pour le sens de *si* et le sens du conditionnel: ce qu'il faut savoir, c'est comment l'un et l'autre présentent l'hypothèse; il y a sans doute dans ces deux modes de présentation une différence ou une contradiction qui les rend incompatibles. Mais comment la trouver? Uniquement à partir des formes, qui sont seules observables comme on l'a dit, mais qui ne livrent pas directement leur interprétation. Donc, essayons de raisonner...

L'observation, c'est que *si* hypothétique ne se combine pas avec le conditionnel, le futur (morphologique ou périphrastique) et le passé simple. Pour trouver la raison de cette contrainte, pour réussir à l'interpréter, on peut se fixer l'objectif de répondre à la question: qu'est-ce qui peut rassembler ces trois temps, qui les rendrait incompatibles avec *si*?

1.2.1. *Si*

Commençons par *si*; on a admis que cette conjonction introduit une hypothèse: qu'est-ce qu'une hypothèse? C'est une proposition provisoirement admise pour vraie (définition des dictionnaires que je prends pour base de mon raisonnement) et à partir de laquelle on tient pour vrai ce qui l'accompagne; disant:

[13] Si tu viens ce soir, j'achèterai des huîtres

je me place dans la situation où «tu viens ce soir» et je vois ce qui en découle: «j'achèterai des huîtres». Quand on dit *si*, par conséquent, on s'installe dans un certain cadre, on mime la situation au même titre qu'on vivrait la situation réelle correspondante – en quelque sorte *si* marque l'engagement du locuteur qui assume l'hypothèse et ses conséquences.

1.2.2. CONDITIONNEL ET FUTUR

Du côté des temps, maintenant, le conditionnel et le futur renvoient à ce qui n'est pas réalisé (à l'«inactuel»), on pourrait dire qu'ils ne garantissent pas l'accomplissement de l'événement. Disant:

[14] Il va pleuvoir

je suppose mais ne contrôle en rien l'arrivée de la pluie. Disant:

[15] Ne t'inquiète pas pour le jardin, il pleuvra bientôt

je rassure à bon compte (demain, on rase gratis !). Le futur donc n'engage pas le locuteur : ce dernier annonce mais rien ne garantit que les choses se passeront comme il le dit. Même si le locuteur est de bonne foi lorsqu'il promet *Je viendrai demain*, il ne contrôle pas tout ce qui peut se passer entre le moment où il parle et celui où il situe sa venue, et éventuellement l'empêcher de réaliser sa promesse : il ne contrôle pas l'événement, qui n'est (par définition) qu'une prévision. Ce commentaire sur le futur rejoint ce que l'on peut dire du conditionnel, dont on sait qu'il marque la distance de celui qui parle; disant :

[16] L'accident aurait fait trois morts

le journaliste indique qu'il n'est pas sûr de l'information et qu'il ne l'assume pas.

A ce stade donc, on peut penser avoir trouvé ce qui peut justifier que *si* ne se combine pas avec le conditionnel et le futur : c'est qu'il y a en quelque sorte contradiction entre les deux façons de présenter les choses; les deux cas concernent une hypothèse, mais *si* marque une hypothèse assumée, qui engage le locuteur (il s'installe effectivement dans un nouveau cadre mental), tandis que futur et conditionnel marquent une hypothèse qui n'engage pas le locuteur (futur) ou avec laquelle il prend ses distances (conditionnel).

1.2.3. PASSÉ SIMPLE

Dans le cadre explicatif ainsi dessiné, le passé simple – également incompatible avec *si* – pose un problème car, de l'avis de toutes les grammaires et autres travaux linguistiques, le passé simple présente l'événement comme s'étant effectivement produit : il n'y a pas là d'hypothèse, d'incertitude, de report à un moment ultérieur, qui permettraient de faire le lien avec le conditionnel et le futur. Toutefois, si l'on se rappelle les travaux d'E. Benveniste sur les temps (travaux largement précédés par J. Damourette & E. Pichon et G. Guillaume), on peut expliquer selon la même logique l'incompatibilité de *si* avec le passé simple. En effet, E. Benveniste oppose d'un côté le présent et le passé composé, temps de l'énonciation (ou du «discours»), temps des événements rapportés en tant qu'ils concernent celui qui parle, et d'un autre côté le passé simple, temps de l'énoncé (ou de «l'histoire»), c'est-à-dire des événements en tant qu'ils sont coupés de celui qui parle. On retrouve donc l'opposition que nous avons nous-même utilisée pour définir le futur et le conditionnel (en tant qu'ils n'engagent pas le locuteur) – et l'on remarque de fait que *si* est compatible avec le présent et le passé composé (donc temps du discours, qui concernent celui qui parle) :

[13] Si tu viens ce soir, j'achèterai des huîtres

[5] Si tu es arrivé à 8 heures, on pourra regarder le match

L'imparfait, lui, n'est pas affecté à un plan spécifique, il peut relever du discours, de l'énonciation :

[17] Max m'a téléphoné hier, quand je regardais le match

ou de l'histoire, de l'énoncé :

[18] Max téléphona ce soir-là, alors qu'on regardait le match

et il est également compatible avec *si* :

[4] Si tu venais plus tôt, on pourrait dîner dehors

1.3. NOUVELLE HYPOTHÈSE

On a donc une explication de l'incompatibilité de *si* avec le futur, le conditionnel et le passé simple (définis indépendamment), comparée à sa compatibilité avec le présent, le passé composé ou l'imparfait. Pour résumer notre théorie, *si* énonce une hypothèse assumée par celui qui parle (ce dernier se transporte dans une situation qu'il sait fictive mais il joue le jeu de bonne foi) tandis que le futur, le conditionnel et le passé simple sont des temps qui ont ceci de commun que, au contraire, ils supposent un non-engagement ou une mise à distance : ils sont donc contradictoires avec *si* dans la manière de présenter ou de prendre en considération l'événement.

Cette explication à laquelle j'aboutis est – si j'ose dire – hypothétique : on l'a vu, c'est l'aboutissement d'un certain raisonnement, opéré à partir d'un certain corpus et d'une certaine idée de la définition de *si* et des temps. Mais, si cette idée est cohérente, elle n'est pas forcément exacte en ceci que rien ne garantit qu'il s'agisse réellement de l'identité *selon la langue* de *si* et des temps en question. D'ailleurs, on peut trouver d'autres formes qui obligent à préciser, amender, et peut-être un jour – qui sait – abandonner l'hypothèse. Par exemple, dans un certain contexte, on peut très bien dire :

[19] S'il va pleuvoir, j'arrose pas le jardin

Quel est le contexte ? Par exemple je viens d'entendre à la radio que la météo prévoit qu'il va pleuvoir : je peux très bien enchaîner « Ah bon ben puisque c'est comme ça / Ah bon ben s'il va pleuvoir, j'arrose pas le jardin ! ». Mais en l'occurrence il ne s'agit pas d'une prévision *de ma part* : il y a un garant, la météo, dont je reprends à mon compte l'information. Donc [19] n'invalide pas l'explication proposée précédemment, puisque *si* redevient compatible avec le futur justement

parce que celui qui parle assume ce qu'il dit dans la mesure où il reprend les dires d'une instance en laquelle il a confiance : en fait [19] équivaut à «Si l'on me dit qu'il va pleuvoir...». De même [20] pose un problème *a priori* :

[20] Léa accepta-t-elle la demande en mariage de Max ? En tout cas, si elle accepta, ils furent à coup sûr les plus heureux du monde !

On a *si* et le passé simple, qui semble bien traduire une hypothèse; d'après M. Grevisse (1993) cependant, qui relève des exemples du même type mais avec le futur et le conditionnel, la compatibilité s'explique par le fait que *si* ne porte pas sur le verbe explicite (*accepta*) mais sur un verbe implicite : il faut supposer sous *si elle accepta* quelque chose comme *s'il s'avérait (qu'elle accepta)* ou *s'il est vrai (qu'elle accepta)*; effectivement, on ne pourrait pas restituer de tels verbes sous [6] – à moins d'en changer le sens :

[6'] ≠ S'il est vrai qu'il arriva plus tôt / S'il s'avérait qu'il arriva plus tôt, ils purent dîner dehors

Ainsi, dans [20] en fait, *si* introduit plutôt la supposition (je suppose qu'elle accepta) et par conséquent un degré d'engagement plus grand : étant admis qu'elle accepta, alors on peut conclure à coup sûr qu'ils furent heureux (on retrouve le raisonnement tenu à propos de [19] : il y a ou on se donne un garant, du coup on n'est plus dans le domaine de la pure hypothèse).

1.4. RETOUR À L'INTITULÉ DE L'EXPOSÉ ET CONSÉQUENCES POUR L'ENSEIGNEMENT DU FRANÇAIS COMME LANGUE ÉTRANGÈRE

Quand je parle de «la construction du sens par la grammaire» (sous-entendu : la grammaire de la langue elle-même), j'entends par là que l'on a un système de formes dont les compatibilités et incompatibilités sont des indices que fournit la langue sur leur identité sémantique. Mais des indices seulement : la langue ne donne pas le moyen d'interpréter ce que l'on observe, c'est à l'observateur de raisonner et d'avancer des hypothèses cohérentes – je dis bien des hypothèses, car on ne peut jamais accéder directement à l'identité sémantique telle que l'institue la langue elle-même.

Ce caractère hypothétique des résultats que l'on pense obtenir fait que, comme pour les formes que l'on a vues tout à l'heure, il me paraît très problématique de donner des règles et des définitions à des élèves – et surtout à des élèves qui n'ont pas le français comme langue maternelle –, car les règles et les définitions figent les choses et les généralisent, or nous avons vu que ce que l'on trouve dans les grammaires peut n'être que

partiellement exact et sujet à variation. Ce qui est censé aider les apprenants à se construire une compétence linguistique peut les conduire à adopter des idées fausses sur le fonctionnement linguistique et donc à commettre des erreurs d'autant plus difficiles à corriger qu'elles reposent sur des règles : «Quand il y en a plusieurs, on met un *-s*» vous répond l'enfant à qui vous demandez pourquoi il a mis un *-s* à poil dans *Le poil de mon chien est luisant*, ne faisant rien d'autre que d'appliquer la règle qu'on lui a enseignée.

Ce que l'on trouve dans les manuels, les méthodes, les outils en général, n'est jamais «faux» à proprement parler (il y a toujours des exemples pour l'illustrer) et apparaît même opératoire pour bon nombre de cas : l'écueil à éviter est celui de l'extrapolation, de la généralisation abusive, on l'a vu pour *si*, qui n'exclut pas forcément le conditionnel dans tous ses emplois, malgré ce que laisse entendre la recette «les *si* mangent les *rais*». Il ne faudrait pas croire non plus que toute construction hypothétique exclut le conditionnel dans la subordonnée; par exemple *au cas où* a un comportement différent de *si* puisque, si cette conjonction n'est pas compatible avec le futur et le passé simple, elle introduit le conditionnel – et ne peut d'ailleurs introduire que le conditionnel :

[21] Au cas où il pleuvrait, prends ton parapluie

[22] ?? Au cas où il pleuvra, prends ton parapluie

?? Au cas où il va pleuvoir, prends ton parapluie

[23] ?? Au cas où il plut, il prit son parapluie

?? Au cas où il pleuvait, il prenait son parapluie

[24] ?? Au cas où il pleut, il met ses bottes

?? Au cas où il a plu, il met ses bottes

Et les autres «synonymes» de *si* hypothétique (ceux du moins auxquels renvoient les grammaires et les dictionnaires) sont, eux, suivis du subjonctif :

[25] En supposant / admettant que tu aies raison, le train ne devrait pas tarder à arriver

[26] A supposer / Supposé que tu aies raison...

y compris *si tant est que* qui, pourtant, pourrait passer pour une variante de *si* :

[27] Paul nous dira ce qu'il en pense – si tant est qu'il soit là !

Cette différence distributionnelle nous alerte sur le fait que ces conjonctions n'ont pas la même identité sémantique : il reste à tenter d'interpréter cette observation pour aller plus loin dans la définition de leur sens même.

2. LES CONJONCTIONS SUIVIES DU SEUL CONDITIONNEL : *AU CAS OÙ, DANS LE CAS OÙ, POUR LE CAS OÙ, DANS L'HYPOTHÈSE OÙ, DANS L'ÉVENTUALITÉ OÙ...*

Puisque *au cas où* (qui représentera désormais le paradigme) permet le conditionnel alors que *si* le rejette, les deux conjonctions ne peuvent pas être décrites comme identiques. A partir de ce qui précède, il est permis de penser que, par opposition à *si*, *au cas où* n'engage pas – ou engage moins – le locuteur; mais alors, on devrait trouver après *au cas où* aussi bien le conditionnel que le futur et le passé simple, or on ne trouve (normalement) que le conditionnel : la question est alors de savoir ce qui distingue le conditionnel des deux autres temps – ce qui permettra du même coup de préciser la définition de *au cas où*. Comparons pour ce faire :

[28] Il pleuvra (à Perpignan)

[29] Il plut (à Perpignan)

[30] Il pleuvrait (à Perpignan)

Ce qui distingue les trois formulations, c'est que [28] et [29] sont présentés avec assurance, comme des certitudes, tandis que par [30], celui qui parle montre qu'il n'est pas sûr d'avoir raison en énonçant ce qu'il énonce; autrement dit, *il pleuvrait* signifie à peu près «je ne suis pas sûr(e) d'être en droit de dire qu'il pleut». De même à la forme interrogative, je pose les questions

[31] Pleuvra-t-il ?

[32] Plut-il ?

pour savoir s'il pleuvra ou s'il plut, mais

[33] Pleuvrait-il ?

n'interroge pas sur l'existence de la pluie elle-même : ici la question suppose que je pense qu'il pleut et porte sur le fait que je me demande si j'ai raison de penser qu'il pleut.

Par conséquent, si *au cas où* n'est compatible qu'avec le

conditionnel, cela signifie que cette conjonction présente l'hypothèse comme incertaine dans l'esprit même de celui qui l'avance : le locuteur n'assume pas (contrairement à ce qu'implique la conjonction *si*).

A ce stade, toutes les conjonctions du paradigme s'équivalent (s'opposent de la même manière à *si*); il y a certainement un lien à établir entre cette similitude et la constitution morphologique (elles contiennent toutes un nom, relayé par le pronom relatif *où*), la préposition introduisant, elle, une différence : par exemple on a *au cas où* mais non à *l'hypothèse où*, cela signifie nécessairement quelque chose... Pour déterminer quoi, il faut avoir une idée de l'identité de *à*, ce qui n'est pas donné d'avance !

3. LES CONJONCTIONS SUIVIES DU SUBJONCTIF

A la conjonction *si*, les dictionnaires et les grammaires renvoient aussi, comme variantes synonymiques, aux conjonctions *en supposant que*, *à supposer que*, *supposé que*, *en admettant que*, elles suivies du subjonctif¹. A mon avis, elles peuvent aussi introduire l'indicatif — il ne me semble ainsi pas scandaleux de dire :

[34] En admettant que Paul est parti à 8 heures, il sera ici à 17 heures au plus tard

[35] A supposer que Paul part au bureau à 8 heures, il devrait s'y trouver une demi-heure plus tard

[36] En supposant que tu as raison dans tes calculs, on peut partir quinze jours en vacances

Les phrases [34,35,36] ne véhiculent évidemment pas l'hypothèse de la même manière que si le verbe était au subjonctif : elles impliquent que celui qui parle prend acte de constats ou affirmations antérieurs, et donc apparaîtraient dans un contexte différent de celui qu'évoquent [34',35',36'], où le locuteur paraît ne partir de rien, ne s'appuyer sur aucun préalable :

[34'] En admettant que Paul soit parti à 8 heures, il sera ici à 17 heures au plus tard

[35'] A supposer que Paul parte au bureau à 8 heures, il devrait s'y trouver

¹ Dans l'ancienne langue et jusqu'au 17^e siècle, *si* pouvait être suivi du subjonctif; le système est réaménagé avec l'apparition de nouvelles conjonctions, engendrant de nouvelles manières de formuler une hypothèse. Je n'ai aucune explication à fournir sur cette évolution : la plus tentante serait de dire que la langue enregistre les progrès que nous faisons dans la conceptualisation — de plus en plus fine — que nous avons du monde.

une demi-heure plus tard

[36'] En supposant que tu aies raison dans tes calculs, on peut partir quinze jours en vacances

Comme précédemment, il faut donc se donner une théorie du subjonctif et de l'indicatif pour interpréter les combinaisons admises par les conjonctions et voir ce qui les distingue de *si* et *au cas où*. Remarquons que les conjonctions sont construites sur des verbes qui, eux, se combinent avec l'indicatif, du moins dans la phrase déclarative affirmative :

[37] Je suppose que Paul est déjà arrivé

* soit déjà arrivé

[38] Supposez-vous que Paul soit déjà arrivé ?

est déjà arrivé ?

[39] Nous admettons que Paul est arrivé à l'heure ce jour-là

* soit arrivé

[40].Admettons que Paul soit arrivé à l'heure ce jour-là

est arrivé

[41].Nous n'admettons pas que Paul est arrivé à l'heure ce jour-là

soit arrivé

3.1. LE SUBJONCTIF DANS UN OUVRAGE DE GRAMMAIRE

Le manuel *Ouvrir la grammaire* ne donne pas de définition de l'indicatif, mais le subjonctif et l'infinitif apparaissent dans des notes, d'où il ressort que «le subjonctif n'est pas compatible avec l'assertion» (p. 128) ou que «l'infinitif et le subjonctif n'expriment pas une assertion» (p. 139, p. 145). On est donc renvoyé à la définition de l'assertion, qui est un énoncé qui consiste «à communiquer une information que l'on donne pour vraie :

Le temps se lève

Genève est plus grande que Neuchâtel

On appellera *assertion* cet acte de parole par lequel l'émetteur soit donne

un renseignement, soit formule un jugement. Cet acte de parole réalise une opération fondamentale de l'esprit, qui consiste à avancer une affirmation à propos de quelqu'un ou de quelque chose» (p. 19). «Asserter est un acte de parole qui se caractérise par le fait que son contenu peut être reconnu vrai ou faux» (p. 20).

La forme typique de l'énoncé assertif est la forme déclarative associant sujet et prédicat (p. 52) :

Chloé a pris une bonne décision. – C'est vrai (ou faux).

Il est difficile de dire d'après ces définitions si le conditionnel exprime une assertion (cf. [30]. *Il pleuvrait à Perpignan*) — l'auteur n'aborde pas cette question. Le problème que pose le subjonctif est qu'il n'apparaît qu'en subordination, si bien qu'on ne peut juger du contenu de la proposition où il apparaît indépendamment de ce qui l'introduit, et de ce point de vue, on ne s'explique pas une opposition telle que :

[42] Il est vrai que Paul est un garçon patient

[43] Il est faux que Paul soit un garçon patient

Dans le premier cas, conformément aux définitions fournies plus haut, on dira que *Paul est un garçon patient* est une assertion dont je reconnais le contenu comme vrai. Mais je devrais pouvoir tenir le même raisonnement dans le deuxième cas, or c'est impossible puisque le verbe est au subjonctif, ce qui oblige à conclure qu'en l'occurrence la patience de Paul ne fait pas l'objet d'une assertion : pourtant la situation paraît semblable à la précédente, l'énoncé consistant ici à reconnaître le contenu de la proposition comme faux. Même perplexité à propos de :

[44] Il est évident que Paul est un garçon patient

[45] Il est heureux que Paul soit un garçon patient

Intuitivement, on a bien l'impression que la patience de Paul est donnée pour vraie dans les deux cas, ce qui correspond à la définition de l'assertion (p. 19), mais comme en [45] la phrase est au subjonctif, il y a une contradiction avec l'impression initiale mais qu'on ne sait pas comment résoudre. Il en va de même pour :

[46] Je sais que Paul est un garçon patient

[47] Je suppose que Paul est un garçon patient

En [46] la patience de Paul est effectivement donnée pour vraie, mais peut-on dire qu'elle est affirmée en [47] ? Inversement pour :

[48] Je doute que Paul soit un garçon patient

[49] Je regrette que Paul soit un garçon patient

En [48] la patience de Paul est présentée comme incertaine, celui qui parle envisage que Paul puisse être dit patient mais ne va pas jusqu'à l'admettre ni jusqu'à le nier – donc on comprend la présence du subjonctif. En revanche en [49] on comprend que, selon le locuteur, il est vrai que Paul est patient – par conséquent, on ne comprend pas la présence du subjonctif. De même on s'attendrait à ce que *si* ou *au cas où*, dans l'hypothèse où, etc. introduisent le subjonctif puisque, disant *si* ou *au cas où*, je n'ai pas l'impression d'asserter la patience de Paul, or ces conjonctions ne sont pas suivies du subjonctif :

[50] Si Paul est patient, il récoltera le fruit de son travail

3.2. UNE AUTRE PROPOSITION, ISSUE DE G. GUILLAUME (CF. LEEMAN 1994)

Le linguiste G. Guillaume établit trois manières possibles de concevoir un événement ou une situation, selon que celui qui parle le présente comme certain, probable ou simplement possible :

[51] Il est certain / Je sais que Max est malade

[52] Il est probable / Je crois que Max est malade

[53] Il est possible que Max soit malade

Le probable suppose que l'on n'est pas entièrement sûr, mais que l'on a des raisons de penser que l'événement est le cas. En français, le probable est du côté du certain, et dans les deux cas, on a l'indicatif (cf. [46] et [47]). Prenons en revanche l'exemple des verbes de volonté : disant *je veux quelque chose*, je manifeste que je ne sais absolument pas si cela se réalisera ou non mais que ce que je souhaite, c'est que cela se réalise; le subjonctif indique que l'événement est également possible et impossible :

[54] Je veux / souhaite que tu comprennes

Malgré les apparences, *espérer* n'est pas à définir comme *vouloir*, *souhaiter* ou *désirer* — car si l'on espère, c'est que quelque chose donne de l'espoir, c'est-à-dire fait pencher la balance d'un certain côté, celui du probable :

[55] J'espère que tu comprends

Cette analyse confirme ce que l'on a dit des conjonctions *si* et *au cas où* (qui n'introduisent pas le subjonctif) : elles formulent une hypothèse, c'est-à-dire une prise de position – du coup, les deux possibilités ne sont pas à égalité : on est du côté du probable (soit assumé, avec *si*, soit non assumé, avec *au cas où*).

Le subjonctif, lui, ne se prononce pas sur les chances de la réalisation de l'événement : il prend en compte les deux possibilités et les met face à face, témoignant que le locuteur ne peut pas s'engager (Chiss et David 2000 : 182). C'est cette alternative qui explique le subjonctif en [48] et [49] : en [48], le locuteur oppose un doute à l'éventualité «Paul est patient»; dans la même perspective, on aurait le subjonctif après *je nie que, je refuse que*, car ces énoncés consistent à s'inscrire en faux contre l'affirmation inverse. C'est ce qui explique, je pense, [43] par rapport à [42] : *il est faux* s'oppose à une affirmation préalable (quelqu'un a dit que Paul est un garçon patient) tandis que *il est vrai* ne présuppose pas que quelqu'un ait dit le contraire antérieurement. L'énoncé [49] décrit l'effet que me produit le constat que «Paul est patient» : *je regrette* formule le résultat d'une comparaison entre ce que me fait de savoir que Paul est patient par rapport à ce que m'aurait fait de savoir que Paul n'est pas patient (donc inclut la confrontation des deux possibilités); tous les verbes dits «de sentiment» introduisent le subjonctif pour la même raison (*je me réjouis, je m'étonne, je m'indigne, je déplore...*) : c'est que, pour pouvoir dire l'effet que me produit finalement tel événement, il faut que j'évalue mentalement l'effet que cela m'aurait fait s'il n'avait pas eu lieu. Ainsi peut-on expliquer [45] *Il est heureux que Paul soit un garçon patient* où *Il est heureux* décrit ce que ressent celui qui porte le jugement, alors que [44] *Il est évident* enregistre une certitude, comme *Il est certain* ou *Je sais*. (Il resterait à expliquer la différence entre *Il est heureux que* et *Heureusement que*, qui fait que l'on a le subjonctif dans le premier cas mais l'indicatif dans le second...)

Globalement, il me semble que la définition du subjonctif et de l'indicatif dans une perspective guillaumienne est plus adéquate que celle qui utilise la notion d'«assertion» (du moins telle qu'elle a été définie dans l'ouvrage considéré), en ceci qu'elle permet de répondre de manière cohérente aux problèmes que l'on s'était posés, de résoudre de manière plus satisfaisante les contre-exemples que l'on avait rencontrés.

On peut de même expliquer le passage de l'indicatif au subjonctif dans le cas de phrases assertives devenant interrogatives, impératives ou négatives :

[56] Je crois que Paul est arrivé

[57] Crois-tu que Paul soit arrivé ?

[58] Je ne crois pas que Paul soit arrivé

Pour celui qui pose la question en [57], les deux possibilités que Paul soit ou ne soit pas arrivé sont envisagées à égalité. On remarquera que lorsque l'interrogation est de structure déclarative, donc intègre une assertion, on ne peut avoir le subjonctif (* *Tu crois que Paul soit arrivé ?*, * *Est-ce que tu crois que Paul soit arrivé ?*).

En [58], la négation — comme on l'a vu plus haut à propos de [43] *Il est faux que* — présuppose l'affirmation préalable, et donc présente une opposition entre la possibilité retenue et la possibilité non retenue. La valeur de l'impératif est comparable à celle de l'interrogation; au moment où je donne l'ordre, où j'engage à faire quelque chose, les deux possibilités que cela soit fait ou non sont ouvertes :

[38] Supposons que Paul soit déjà arrivé

[59] Admettons que Paul soit parti à l'heure

On voit, à partir de là, comment définir les conjonctions introduisant l'hypothèse qui sont suivies du subjonctif: celles qui demandent l'indicatif indiquent que celui qui parle croit un minimum à la plausibilité de l'hypothèse, tandis que celles qui réclament le subjonctif expriment le fait que le locuteur ne peut pas choisir entre les deux possibilités : peut-être alors le terme «conjecture» serait-il plus approprié que «hypothèse», en pensant à des expressions telles que *se perdre en conjectures* qui montrent que la conjecture ne livre en soi aucune probabilité, aucun argument permettant de faire pencher la balance d'un côté ou de l'autre. L'idée, ce serait donc que, disant [60], le locuteur pense que Paul pouvait venir, avait une chance de venir, il privilégie la possibilité de la venue par rapport à celle de la non-venue :

[60] Si Paul était venu, on aurait pu jouer au bridge

mais disant [61], le locuteur au contraire n'a aucun moyen de dire si Paul aurait pu venir — rien ne peut l'amener à avoir un point de vue dans un sens plutôt que dans l'autre :

[61] A supposer que Paul soit venu, on aurait pu jouer au bridge

La venue de Paul est ici une pure conjecture, une hypothèse gratuite qui ne repose ou ne peut s'appuyer sur rien. Ce qui oppose [60] et [61], ce n'est pas le fait réel (dans les deux cas, Paul n'est pas venu) mais sa présentation, le degré de plausibilité accordé à la venue de Paul : [60] dit que, selon celui qui parle, la venue de Paul était dans l'ordre des probabilités, des choses concevables, envisageables; tandis que [61] dit que, selon celui qui parle, la venue de Paul n'était pas plus prévisible que sa non-venue.

De même *si tant est que* ajoute à *si* un doute qui annule la part de probabilité que contient *si* :

[62] Paul viendra s'il le veut

[63] Paul viendra si tant est qu'il le veuille

[63] marque clairement que celui qui parle ne saurait affirmer si Paul veut venir ou non, il ne peut se prononcer dans un sens ou dans l'autre (voir le geste et la mimique qui assortissent généralement ce type de formulation); l'exemple donné par le G.L.L.F. :

[64] Il paraît que la situation s'améliore, si tant est que l'on doive se fier à ce journal (G.L.L.F.)

marque ainsi par deux fois (*il paraît que* et *si tant est que*) le peu de crédit que l'on doit accorder à l'affirmation «la situation s'améliore».

On a donc le moyen de définir globalement les conjonctions suivies du subjonctif mais, comme pour la série de *au cas où* tout à l'heure, il faut ensuite les différencier les unes par rapport aux autres, ce qui implique en particulier d'interpréter les formes morphologiques : *en supposant que* est formé sur un participe présent, *à supposer que* sur un infinitif, *supposé que* sur un participe passé, or ces trois modes présentent évidemment l'événement chacun à leur manière; on doit donc pouvoir opposer les trois formulations selon la définition que l'on peut donner à l'infinitif et aux participes. Il faut aussi s'interroger sur la préposition : on a *en supposant* mais *à supposer* et non * *à supposant* ni * *en supposer* — et sur le fait que le participe passé est, lui, auto-suffisant : *supposé que* vs * *en supposé que*, * *à supposé que*. En fonction de ce qui a déjà été dit sur les uns et les autres, l'idée serait peut être que *à supposer que* ouvre une perspective (*à* : destination, perspective...), tandis que *en supposant que* installe une conjecture en cours, en train de s'accomplir, et *supposé que* la présente passée, accomplie. Tout cela bien sûr est à travailler et à vérifier sur des corpus. Il en va de même pour *si tant est que* où *tant est que* établit la quantité, la distance qui sépare l'hypothèse *si* de ce qu'elle concerne : on s'éloigne de la plausibilité que contient *si* et du coup l'événement devient hautement problématique.

4. CONCLUSION

Revenons à l'intitulé de cet exposé : «la construction du sens par la grammaire». Tout le monde est d'accord pour dire que la langue est une forme qui véhicule du sens, et que par conséquent l'enseignement de la grammaire ne doit pas se limiter aux formes mais aussi montrer ce que ces formes signifient. D'accord, mais le problème, c'est qu'on ne sait pas ce

qu'elles signifient — ce qu'elles signifient *dans le système de la langue elle-même*.

Cela vaut déjà pour le lexique, où pourtant nous avons des intuitions très claires : si on vous demande ce que veut dire le mot *oiseau*, vous répondrez spontanément qu'il désigne ces petits animaux qui volent dans le ciel... Si un enfant ne sait pas ce que signifie le mot *navire*, vous lui direz qu'un navire, c'est un bateau. Ce sont d'ailleurs les définitions qui apparaissent dans les dictionnaires, et elles nous paraissent évidentes.

Et pourtant, on n'a pas en fait donné le sens du mot *en langue*, on a seulement fourni l'un des *emplois* possibles, car la définition de *oiseau* vaut peut-être pour [65], mais elle ne vaut pas pour [66] :

[65] Un oiseau a fait son nid sous la gouttière

[66] Léa a épousé un drôle d'oiseau

Et de même, dire qu'un navire c'est un bateau est trompeur, parce que le mot *navire* ne se comporte pas comme le mot *bateau* :

[67] Prendre le bateau / Aller à Tunis en bateau / par bateau

[68] ?? Prendre le navire / ?? Aller à Tunis en navire / par navire

En quoi est-ce trompeur ? En ce que le sens que l'on attribue spontanément à *navire* (ou *bateau*, ou *oiseau*) consiste à faire correspondre au mot ce qu'il désigne : son référent; or la définition référentielle ne se préoccupe pas du statut du mot dans le système de la langue, qui conditionne pourtant l'emploi du mot (c'est ainsi qu'une de mes étudiantes, allemande, trouvait [68] tout à fait acceptable : elle avait à tort inféré de la similitude référentielle «un navire c'est un bateau» la similitude de comportement linguistique des mots *navire* et *bateau*). Dire que c'est la grammaire qui construit le sens, c'est au contraire considérer que c'est à partir des emplois des mots que l'on peut accéder à leur sens (en langue). Mais là tout se complique...

On peut effectivement observer les emplois des mots, les formes et leurs compatibilités ou incompatibilités, comme en [67] et [68]. De la différence de *forme*, on postule une différence de *sens* : il y a deux mots *bateau* et *navire*, et ils ne se comportent pas de la même manière, donc ils n'ont pas la même identité sémantique. Ce qui est compliqué, c'est d'*interpréter* la différence formelle pour en déduire une définition sémantique : qu'est-ce que signifie, pour le sens de *bateau* et *navire*, le fait qu'on peut dire *prendre le bateau* et non *prendre le navire* ? ou *y aller par bateau* et non *y aller par navire* ? Là, on est démuni, on n'a aucune réponse intuitive : on ne peut que tâtonner, en avançant des hypothèses successives. La solution à laquelle on s'arrête à un moment donné n'est rien d'autre qu'une hypothèse provisoire, qui vaut tant qu'on n'a pas

trouvé de contre-exemples.

Le problème est encore plus épineux en morphologie ou en syntaxe, parce que, souvent, on n'a même pas d'intuition référentielle : quel est le sens de *à*, ou celui de l'infinitif, ou celui du subjonctif ? On est bien obligé d'en passer par l'observation de formes, la comparaison des énoncés où elles entrent, pour essayer de dégager une identité sémantique ; c'est ce que font les grammairiens et les linguistes : chacun peut arriver à proposer quelque chose, mais ce n'est jamais une *règle* au sens où il serait prouvé définitivement que c'est bien comme cela que fonctionne la langue – la preuve en est qu'il y a des désaccords, des critiques, des propositions nouvelles.

Ce que j'ai dit aujourd'hui n'échappe pas à cette loi : c'est un certain point de vue que j'ai avancé, qui me paraît plus adéquat que ce que l'on trouve généralement dans les grammaires

– parce que mes propositions résolvent les problèmes que posent les autres descriptions ou explications (du moins quand explication il y a) donc mon hypothèse est plus puissante, elle rend compte de davantage de formes (mais rien ne garantit qu'elle rende compte de toutes les formes : elle n'est plus adéquate que les autres que dans la mesure où on ne lui a pas encore trouvé de contre-exemple) ;

– mes propositions me paraissent plus adéquates aussi en ce qu'elles exploitent le fonctionnement de la langue comme système : on a mis en relation les conjonctions et les modes ou les temps ; ce que l'on a dit du conditionnel ne vaut pas seulement pour l'expression de l'hypothèse, et de même l'explication que l'on a fournie du subjonctif s'appuie sur une définition générale du mode qui se retrouve avec les autres conjonctions et dans les autres subordinations. Je veux bien croire par exemple que, avec *à supposer que*, *en supposant que*, *supposé que*, «l'hypothèse est choisie par le locuteur», tandis que *au cas où*, *dans le cas où* seraient «plus insistants», *pour le cas où* signifierait une «hypothèse peu crédible», *dans l'hypothèse où* que «l'hypothèse ne dépend pas du locuteur» (Ruquet et Quoy-Bodin 1988 : 71) : il y a peut-être là une intuition juste mais ce qui gêne, c'est précisément qu'il ne s'agit que d'intuition, et que le lien n'est pas établi avec la forme même de la conjonction ni le mode de la proposition qu'elle introduit.

Quelles conclusions en tirer pour l'enseignement du français comme langue étrangère ? Je dirais pour résumer : une très grande défiance à l'égard de ce qui est avancé comme «règle» même si cela a toutes les apparences de la vérité (le mot *navire* aussi a bien l'air d'être synonyme de *bateau* : on a vu ce qu'il peut en être de ce genre d'évidence). Mais aussi deuxièmement : l'enseignant doit avoir une solide culture linguistique, non seulement pour connaître les formes et les interprétations qu'on peut leur attribuer, mais aussi justement pour pouvoir évaluer la pertinence des «règles» qui sont avancées dans les manuels. Oui, je sais : les analyses linguistiques ne sont pas d'un accès facile, au propre comme au figuré ! Il ne faut pas rester isolé face à l'immensité de la tâche mais au contraire

organiser des groupes de travail pour préparer les cours ensemble, comparer ce que chacun comprend de telle ou telle lecture, échanger les points de vue sur la manière de l'utiliser et, bien sûr, ne pas manquer de profiter de colloques tel que celui-ci !

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Benveniste E. (1966). *Problèmes de linguistique générale*, Paris : Gallimard, chap. 19.
- Charaudeau P. (1992). *Grammaire du sens et de l'expression*, Paris : Hachette.
- Chiss J.-L. et David J. (2000). *Grammaire et orthographe*, Paris : Le Robert et Nathan.
- Damourette J. et Pichon E. (1936). *Des mots à la pensée*, Tome V, Paris : D'Artrey.
- Dendale P. et Tasmowski L. eds. (2001). *Le conditionnel en français, Recherches linguistiques 25*, Metz.
- Genevay E. (1994). *Ouvrir la grammaire*, Lausanne : LEP.
- GLLF : *Grand Larousse de la langue française* (1971-1978), Paris.
- Grevisse M. (1993). *Le bon usage*, 13e édition remaniée par A. Goosse, Louvain-la-Neuve : Duculot.
- Guillaume G. (1929 rééd. 1984). *Temps et Verbe*, Paris : Champion.
- Leeman-Bouix D. (1994). *Grammaire du verbe français. Des formes au sens*, Paris : Nathan.
- Leeman D. (2001). «Quand les formes informent : de la grammaire à la sémantique», *Le français aujourd'hui* 135, Paris : AFEF.
- Ruquet M. et Quoy-Bodin J.-L. (1988). *Raisonnement à la française : étude des articulations logiques*, Paris : Clé international, «Comment dire ?».

Soutet O. (2000). *Le subjonctif en français*, Paris : Ophrys.

Trévisse A. ed. (1999). *L'hypothétique*, *Linx* 41, Paris X Nanterre.

Viau R. (1997). *La motivation en contexte scolaire*, Bruxelles : De Boeck.

Wilmet M. (1998). *Grammaire critique du français*, Paris : Hachette.